

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE POUR L'ENLEVEMENT ET LE
TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE LA VALLEE DU LOING
DU 18 AVRIL 2017

Date de convocation : 7 avril 2017

Date d'affichage : 7 avril 2017

Nombre de délégués en exercice : 9

L'an deux mille dix-sept, le 18 avril à quinze heures trente, le bureau du comité syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la Vallée du Loing, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Vice-Présidence de Monsieur Michel BERTHELOT, pour le Président empêché.

Étaient présents :

Madame Rose-Marie LIONNET, Monsieur Michel BERTHELOT, Monsieur Roger BOUCHAIB, Monsieur Gérard GENEVIEVE, Monsieur Yves-Marie SAUNIER.

Étaient excusés :

Monsieur Bernard RODIER, Monsieur Gérard BALLAND, Monsieur Bernard COZIC.

Votants : 5

N°2017-06 VENTE DE COMPOSTEURS

Le bureau syndical, dans sa séance du 22 septembre 2015, a acté la vente de composteurs.

Le modèle retenu était en plastique pour un volume de 400 litres.

Il convient d'annuler cette délibération et de fixer plusieurs modèles de composteurs, à destination des usagers et des ensembles collectifs.

Ces composteurs seront plus en adéquation avec les souhaits des ménages.

Une subvention a été attribuée par le Conseil Régional d'Ile de France pour ce projet.

Le choix porte sur des composteurs bois de 400 et 600 litres.

L'acquisition de ces composteurs se fera auprès de l'association EMERAUDE.

Les prix de vente seraient les suivants :

Composteur bois individuel de 400 litres : 23 €TTC

Composteur bois individuel de 600 litres : 28 €TTC

Composteurs bois collectif de 600 litres : 31 €TTC

Le bureau du comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRETE les modèles proposés aux prix indiqués ci-dessus, à savoir :

- 23 €TTC pour le modèle bois individuel de 400 litres
- 28 €TTC pour le modèle bois individuel de 600 litres
- 31 €TTC pour le modèle bois collectif de 600 litres

Pour extrait conforme

Fait à St Pierre les Nemours, le 28 avril 2017

Le Vice-Président du SMETOM de la Vallée du
Loing

Michel BERTHELOT

Certifié exécutoire par le Vice-Président
Transmis en sous-préfecture le 28 avril 2017
Affiché le 28 avril 2017